



Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 056-215601626-20240325-DB20240301-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mardi 19 mars 2024

Séance Publique du
Lundi 25 mars 2024

COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Laëtitia LAFFONT, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Antoine GOYER à Armelle GEGOUSSE.

Secrétaire de séance : Ludovic JEGO.

Présents	: 31
Pouvoirs	: 02
Absent	: 00

n°01

COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DE LA COMPOSITION

Rapporteur : Ronan LOAS

L'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil municipal de constituer des commissions composées exclusivement des conseillers municipaux et chargées d'examiner les questions soumises au Conseil municipal. Celles-ci sont composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle reflétant la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées devant disposer au moins d'un représentant.

Suite à la démission de M. Jean-Baptiste BOUYER, Conseiller municipal du groupe « Ploemeur en actes », il y a lieu de le remplacer au sein de la commission municipale 3 - « Finances, ressources humaines, agglomération ».

Monsieur LE MESTRALLAN, nouveau conseiller municipal de la liste « Ploemeur en actes » est appelé à le remplacer au sein de cette commission 3.

La composition globale des trois commissions municipales adoptée au conseil municipal du 27 mai 2020 reste inchangée, soit 13 conseillers de la majorité – 3 conseillers de la minorité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22 ;

Vu la présentation à la Commission 3 « Finances, ressources humaines et agglomération » du 14 mars 2024 ;

Vu le rapport présenté en séance du conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** les membres des commissions tel que proposé dans le tableau ci-dessous.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme

Ronan LOAS,
Maire

Commissions municipales

25/03/2024

	C1	C2	C3
	Sport, jeunesse, culture, citoyenneté, éducation, enfance, culture bretonne, vie associative et citoyenneté	Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme	Finance, ressources humaines, agglomération
Majorité	Jean-Guillaume GOURLAIN	Armelle GEGOUSSE	Armelle GEGOUSSE
Majorité	Christian PERRIEN	Patricia QUERO-RUEN	Jean-Guillaume GOURLAIN
Majorité	Claudie LE BIHAN	Christian PERRIEN	Patricia QUERO-RUEN
Majorité	Hélène BOLEIS	Claude ORVOINE	Pascaline ALNO
Majorité	Anne-Valérie RODRIGUES	Cédric ORVOËN	Claude ORVOINE
Majorité	Christine BARETTE	Georges CORNEC	Claudie LE BIHAN
Majorité	Marie-Christine LE NORMAND	Martine LIEDOT	Cédric ORVOËN
Majorité	Jean-Luc SCIEUX	Patrick GOUELLO	Hélène BOLEIS
Majorité	Isabelle GUSMINI	Brigitte LE LIBOUX	Laëtitia GARGAM
Majorité	Ludovic JEGO	Antoine GOYER	Liliane MARTEVILLE
Majorité	Marianne POULAIN	Christian LAURENT	Anne-Valérie RODRIGUES
Majorité	Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL	Ludovic JEGO	Pascal GUERIF
Majorité	Ludovic ILLIEN	Marianne POULAIN	Jean-Luc SCIEUX
Opposition	Marie-Hélène HUCHET	Emmanuelle TROCADERO	Michel LE MESTRALLAN
Opposition	Annie VERDES	Annie VERDES	Annie VERDES
Opposition	Loïc TONNERRE	Loïc TONNERRE	Loïc TONNERRE